



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERAL

CES/2003/13
19 mai 2003

FRANCAIS¹

**COMMISSION DE STATISTIQUE et COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE
CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS**

Cinquante et unième reunion plénière
(Genève, 10-12 juin 2003)

**POUR UN APERCU D'ENSEMBLE DES MULTINATIONALES:
PROJET EXPERIMENTAL PROPOSE EN VUE DE MESURER LES ACTIVITES DES
MULTINATIONALES**

Document soumis par le Statistique Canada²

I. AVANT-PROPOS

1. La présente proposition a été élaborée à des fins de discussion lors du séminaire consacré à la mondialisation, dans le cadre de la réunion annuelle de la Conférence des statisticiens européens, qui se tiendra du 10 au 12 juin 2003.
2. Préalablement à la rédaction de la proposition, l'auteur a lu avec profit plusieurs documents³ devant être débattus lors du séminaire. Notre titre est d'ailleurs tiré du document de l'Office for National Statistics, Royaume-Uni (*Seeing the Whole Elephant*). De nombreux autres points abordés dans ces documents ont servi d'inspiration pour différents éléments de la proposition. Ces points particuliers ne sont pas forcément repris ni notés expressément ici, mais nous tenions quand même à en faire mention.

¹ Le document original a été soumis en anglais; la traduction en français est fournie par le Statistique Canada.

² Préparé par Richard Barnabé.

³ Ces documents sont énumérés dans la bibliographie.

3. L'auteur tient également à souligner la contribution de Paul Johannis et John Flanders, de Statistique Canada.

II. INTRODUCTION

4. Une multinationale est une société dont la capacité de production est répartie dans un certain nombre de pays. Les flux de bénéfices et de revenus qu'elle produit font partie des mouvements transnationaux de capitaux étrangers.

5. Le rôle des multinationales, ou sociétés transnationales, croît en importance à mesure que les pays adoptent une démarche plus ouverte sous l'angle de la croissance économique et du développement. On observe une déréglementation et une libéralisation des marchés locaux de toute la planète. Cela amène les entreprises étrangères à établir des maillons du processus de production dans d'autres pays où elles peuvent profiter d'avantages au chapitre des coûts – par exemple les coûts de la main d'œuvre, des matières premières et des intrants – ou, dans certains cas, d'un traitement fiscal ou réglementaire préférentiel.

6. De nombreuses personnes ont des préoccupations liées au rôle des multinationales et formulent différentes questions reliées aux investissements directs étrangers. Il y a également des économistes et des politiciens qui avancent que les multinationales peuvent appuyer activement la croissance et le développement. Dans les faits, les arguments des tenants de chaque opinion s'appliquent probablement dans certains pays, à certaines périodes, à l'égard de certaines multinationales.

7. Du point de vue des bureaux de statistique nationaux (BSN), il est de plus en plus urgent et important de fournir un aperçu révélateur du fonctionnement et du rôle des multinationales. Or, les activités de ces dernières débordent les frontières géopolitiques; les multinationales ne considèrent pas nécessairement ces frontières comme étant le facteur déterminant lorsqu'elles décident de la façon de structurer leur organisation et leurs systèmes d'information. Ces décisions sont prises en fonction de différents éléments, par exemple les conditions du marché, l'efficacité et l'optimisation de la situation fiscale.

8. Il est difficile pour les multinationales de satisfaire de façon cohérente aux exigences en matière d'information des différents bureaux de statistique nationaux qui communiquent avec elles chacun de son côté, que ce soit dans chaque pays où les multinationales mènent des activités ou à leur siège social. Les outils d'enquête – concepts, classifications, choix du moment, etc. – varient souvent d'un bureau à l'autre.

9. Le présent document propose un projet expérimental pouvant servir de laboratoire pour la collectivité internationale de la statistique en vue de concevoir des moyens plus efficaces d'appréhender les choses dans leur ensemble lorsqu'il est question des multinationales. Nous y décrivons le déroulement du projet et les avantages qui en découleraient pour les bureaux de statistique nationaux ainsi que pour les multinationales. Enfin, nous proposons un échéancier pour la réalisation du projet.

III. LES ENJEUX

10. Les multinationales peuvent avoir une très forte incidence sur l'économie d'un pays, du fait du volume de biens et de services qu'elles importent et exportent de même que du revenu d'emploi qu'elles fournissent aux travailleurs du pays. Il est crucial pour les BSN de mesurer cette incidence sur l'économie nationale. Les multinationales tirent de plus en plus parti de la libéralisation des marchés et des technologies modernes pour intégrer leurs activités par delà les frontières nationales. Leur organisation et leurs systèmes d'information sont structurés en conséquence et ne correspondent pas toujours aux concepts utilisés par les BSN ni aux territoires couverts par leurs activités; cela peut donner lieu à des lacunes, à des dédoublements ou à d'autres anomalies lors de la mesure des activités des multinationales par les BSN. Une telle situation peut avoir des conséquences indésirables, par exemple être la cause de biais dans les statistiques sur l'économie nationale, le calcul du produit intérieur brut (PIB) et les statistiques sur les échanges commerciaux et la balance des paiements.

11. Il importe également de comprendre le comportement et l'incidence des multinationales pour évaluer les effets de la mondialisation. Les investissements d'une multinationale peuvent se traduire par une forte injection de capitaux dans l'économie locale d'une région donnée. Ils peuvent créer des emplois, que ce soit directement ou en vertu de la croissance d'entreprises auxiliaires locales, par exemple les banques et les sociétés d'assurances. Ces investissements peuvent aussi générer des revenus additionnels selon le principe du multiplicateur, les nouveaux travailleurs utilisant leur revenu pour effectuer des dépenses de consommation. L'effet sera inverse si la multinationale se retire de la région.

12. Les multinationales peuvent aussi transférer des connaissances aux employés, qui forment ainsi une main-d'œuvre beaucoup plus compétente. Ces compétences pourront être transférées vers d'autres régions du pays hôte. Les compétences en gestion et en administration d'entreprise acquises grâce aux multinationales représenteront souvent une source importante de capital humain. De plus, les multinationales permettront à l'État de percevoir des recettes fiscales additionnelles, et elles peuvent aussi acquérir des actifs déjà en place.

13. Statistique Canada a mené des recherches sur le fonctionnement des multinationales au Canada. Par exemple, des études ont montré que les sociétés sous contrôle étranger au Canada, loin de dépendre passivement des activités de recherche-développement de leurs sociétés mères, sont en fait plus actives que les sociétés sous contrôle canadien en matière de R-D et participent plus fréquemment à des projets de R-D menés en collaboration, tant à l'étranger qu'au Canada.

14. Lorsque l'on compare l'ampleur et l'incidence des activités d'innovation des sociétés sous contrôle canadien et de celles sous contrôle étranger, on constate que ces dernières innoveront plus souvent, et ce, dans tous les secteurs et pour presque toutes les catégories de taille. En outre, en matière d'innovation, elles sont plus enclines à la création qu'à l'imitation.

15. Également, au cours des trente dernières années, les nouvelles usines appartenant à des intérêts étrangers sont devenues un vecteur de croissance de la productivité de plus en plus important par rapport aux usines appartenant à des intérêts canadiens. Les usines mises sur pied par

des sociétés sous contrôle étranger deviennent de plus en plus grandes et productives comparativement à celles ouvertes par des sociétés sous contrôle canadien.

16. De nombreuses autres questions doivent faire l'objet d'une analyse, ce qui n'est possible que si l'on dispose d'une information de qualité.

17. Il faut donc déterminer le meilleur moyen de mesurer avec précision les activités des multinationales et d'évaluer l'incidence des multinationales étrangères dans un pays donné ainsi que l'incidence à l'étranger des multinationales de ce même pays.

IV. UNE SOLUTION POSSIBLE

18. Un bureau de statistique mondial ayant la capacité de collecte de données et les pouvoirs d'un bureau de statistique national pour mesurer adéquatement les activités des multinationales représenterait sans doute la solution idéale. Toutefois, si l'on suppose qu'aucun bureau du genre ne sera mis sur pied, du moins dans un avenir prévisible, peut-on envisager toute la question des multinationales selon une autre perspective?

19. Existe-t-il une autre solution que la démarche actuelle où plusieurs bureaux de statistique nationaux traitent chacun de son côté avec les filiales ou le siège social des multinationales menant des activités dans leur pays respectif?

20. Et si c'était la multinationale elle-même qui fournissait à chaque bureau de statistique national des renseignements sur ses activités dans les pays correspondants, ces renseignements pouvant être partagés avec le bureau de statistique du pays où est situé le siège social de la multinationale? Une telle approche permettrait-elle aux BSN de disposer de renseignements plus intégrés et plus cohérents? Est-ce qu'il serait plus facile pour les multinationales de satisfaire aux exigences statistiques, et est-ce que le fardeau de réponse de ces dernières en serait allégé?

21. L'idée n'est pas entièrement nouvelle, bien sûr. Le concept de questionnaires normalisés ou coordonnés a été mis en application ou testé à plusieurs reprises. Les efforts déployés en permanence dans le but de normaliser les concepts et systèmes de classification sont une étape importante en vue d'accroître la cohérence et la comparabilité des données statistiques à l'échelle internationale. Les enquêtes sur les activités commerciales des sociétés étrangères affiliées et certaines initiatives conjointes, par exemple l'enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille, sont des variations sur le même thème et se sont révélées très fructueuses.

22. Toutefois, ces mesures étaient toutes assorties de limites. La normalisation a été entravée par plusieurs contraintes, notamment les variantes au chapitre des calendriers de révision entre pays ou blocs de pays, ainsi que le coût et l'incidence que peut avoir l'adoption de normes nouvelles ou révisées sur les séries chronologiques; les avantages de la normalisation doivent être décisifs et manifestes pour que ces contraintes puissent être surmontées. En raison des contraintes relatives à la confidentialité, seules des données fortement agrégées, et pas toujours parfaitement cohérentes, peuvent être échangées entre bureaux de statistique nationaux ou mises à la disposition d'organismes de statistique internationaux. Cela a pour effet de limiter la profondeur et la portée des analyses portant sur le comportement et l'incidence des multinationales.

23. L'action conjointe de plusieurs bureaux de statistique nationaux – en tenant compte des contraintes d'ordre juridique auxquelles chacun doit se plier – pourrait-elle permettre aux multinationales – et, qui plus est, les convaincre – de participer à un projet expérimental destiné à faire progresser la situation actuelle en matière de statistiques économiques, considérant qu'elles traiteraient avec un regroupement de bureaux de statistique nationaux comme s'il s'agissait d'un organisme de statistique mondial? **Le présent document propose un projet expérimental de ce genre, que nous appellerons pour le moment le « projet des multinationales ».**

V. EN QUOI CONSISTERAIT LE PROJET?

24. Le projet des multinationales servirait de « laboratoire » à la collectivité internationale de la statistique pour trouver des moyens plus efficaces d'appréhender les choses dans leur ensemble lorsqu'il est question de multinationales. Le projet consisterait à mettre en place un processus ou mécanisme expérimental pour obtenir un éclairage sur les problèmes reliés à la mesure des activités des multinationales, et pour dégager des solutions possibles.

25. Au départ, de quatre à huit bureaux de statistique nationaux prendraient part au projet. Chacun déterminerait des multinationales (disons de trois à cinq) qui sont disposées à participer au projet, dont le siège social est situé dans le même pays et qui, idéalement, mènent des activités dans la plupart des autres pays participants.

26. Chaque BSN participant désignerait un coordonnateur ayant pour tâche de gérer les rapports avec les multinationales dont le siège social est situé dans le même pays⁴. La participation des multinationales devrait au départ être décidée à l'échelon du chef de la direction (direction de la multinationale et administrateur général du BSN) et devrait faire l'objet d'efforts de promotion de la part d'organismes internationaux comme l'OCDE, le FMI et Eurostat. Une fois l'accord conclu, le coordonnateur prendrait les choses en main.

27. Des demandes normalisées seraient transmises aux multinationales, qui seraient requises de transmettre aux bureaux de statistique nationaux participants les renseignements relatifs à leurs activités dans les pays correspondants. Le détail des demandes demeure à déterminer. Toutefois, elles porteraient d'abord sur les questions relatives au comportement, à l'organisation et à la tenue de livres en raison de leur importance au regard de la normalisation ou de l'harmonisation des pratiques statistiques. Les demandes pourraient porter subséquemment sur des renseignements, établis au niveau des entreprises⁵, concernant la production, les échanges (à l'intérieur et à l'extérieur de la société) et la balance des paiements.

28. Un module de collecte électronique des données⁶ serait installé dans chaque multinationale

⁴ Le rôle du coordonnateur, tel que l'envisage l'auteur, ressemblerait sous certains aspects à celui des gestionnaires des répondants clés (GRC) à Statistique Canada, c'est-à-dire des chargés de compte qui coordonnent tous les rapports entre de grandes entreprises clés et Statistique Canada. Cette approche s'inspire d'une pratique similaire de l'Australian Bureau of Statistics.

⁵ Des renseignements établis au niveau des établissements pourraient également être demandés si la chose s'avère possible.

⁶ Statistique Canada a mis au point un tel mécanisme pour ses rapports avec les grandes entreprises. Une version simple pourrait être installée dans chaque multinationale et chaque BSN participants. Statistique Canada pourrait

et chaque bureau de statistique national participants. Cela permettrait le transfert sécuritaire de données de la multinationale au BSN auquel elle a convenu de fournir les renseignements. Chaque BSN comparerait les renseignements obtenus dans le cadre du projet expérimental avec les renseignements structurels dont il dispose sur la multinationale ou avec les données sur la production ou les échanges provenant de ses propres activités de collecte de données.

29. Tout écart constaté pourrait être analysé par le bureau de statistique, compte tenu des contraintes relatives à la confidentialité. Il est à souhaiter que les conclusions générales sur la source des écarts (concepts, définitions, stratégies d'optimisation fiscale, etc.) pourraient être partagés et débattus par les organismes internationaux et les bureaux de statistique participants. Il serait demandé aux multinationales d'autoriser, en toute connaissance de cause, le partage des données fournies à un bureau de statistique national donné avec le bureau du pays où est situé leur siège social. Il serait clairement indiqué que chaque BSN recevant ces données garderait entièrement confidentielles les données identifiables. Ces données ne seraient pas partagées avec les autres participants, non plus bien sûr qu'avec des tiers. Si la multinationale consentait en toute connaissance de cause à ce que le BSN du pays où est situé son siège social et celui du pays hôte aient accès à ces données, cela élargirait les possibilités analytiques ouvertes par le projet. Ajoutons que, même en l'absence de ce consentement, le projet demeurerait valable.

30. Au départ, les bureaux de statistique nationaux participeraient au projet à la façon des groupes de villes. Il est proposé de demander à un groupe existant, la Table ronde sur les bases de sondage des entreprises, d'inclure le projet dans son programme de travail. La Table ronde, à l'instar de tous les groupes de villes, accomplit un travail particulièrement utile lorsqu'elle participe à un programme de travail concret et, souvent, expérimental, surtout un programme à long terme comme celui envisagé ici.

31. Pourquoi faire appel à la Table ronde? Si un organisme de statistique mondial existait, l'une de ses grandes priorités serait sans doute de concevoir un registre des entreprises multinationales, dans lequel il serait tenu compte du profil des sociétés, de leur classification et de la question des unités statistiques. Les participants à la Table ronde sont des spécialistes des registres des entreprises, et ils sont à même de se pencher sur les aspects pratiques entourant le lancement d'un tel projet expérimental. Outre les BSN, des intervenants de poids (l'OCDE et Eurostat) ont pris part à la dernière réunion de la Table ronde. Le FMI et la Division de la statistique des Nations Unies pourraient aussi se joindre au projet.

32. Le projet des multinationales ouvre toutefois un horizon d'analyse qui va bien au-delà des principaux champs d'intérêt de la Table ronde. Le projet pourrait permettre d'éclaircir des points, de valider des hypothèses et de tester différentes approches de collecte de données relativement aux multinationales. Ce travail serait accompli en fonction du point d'observation de la multinationale elle-même plutôt que de ceux, fragmentés, de bureaux de statistique nationaux particuliers, compte tenu de la participation de plusieurs BSN. Nous serions en mesure de vérifier la capacité et la volonté des multinationales de fournir des données de cette manière. Le projet permettrait d'obtenir d'importants éclaircissements, sur le plan analytique, au regard du comportement des

multinationales, ainsi que de fournir des données empiriques aux fins de plusieurs initiatives de normalisation des concepts et des classifications en cours. En bout de ligne, le projet pourrait conduire à l'adoption de pratiques internationales communes qui seraient analogues, en principe du moins, à celles qui ont résulté de l'Enquête coordonnée sur l'investissement de portefeuille.

33. Par conséquent, nous recommandons également la création d'un comité directeur du projet des multinationales. Ce comité serait composé de cadres supérieurs des BSN participants et d'autres intervenants internationaux importants (OCDE, FMI, Nations Unies, Eurostat, etc.). Son mandat consisterait à s'assurer que les objectifs soient clairs et que des liens existent entre les organismes participants, ainsi qu'à examiner les principales constatations et recommandations et à les transmettre à la Conférence des statisticiens européens et à la Commission de statistique des Nations Unies.

VI. LES CONNAISSANCE QUI POURRAIENT ÊTRE ACQUISES

34. Le projet expérimental permettrait de déterminer s'il existe des biais dans les statistiques économiques nationales en raison de lacunes ou de dédoublements au niveau de la couverture des activités des multinationales par les BSN. Il contribuerait à établir si ces lacunes ou ces dédoublements, le cas échéant, peuvent être rattachés à des facteurs donnés et si l'incidence de ces facteurs peut être atténuée grâce à une normalisation plus poussée des pratiques des BSN dans les domaines suivants :

- **Définition de la forme de l'organisation, de la propriété et du contrôle :** les pratiques statistiques correspondent-elles à la manière dont les multinationales définissent et envisagent ces éléments sous l'angle de la direction (par exemple, pleine propriété, participation de portefeuille avec ou sans contrôle, coentreprise, opérations de consignation dans lesquelles aucun transfert de propriété n'a lieu, etc.)? Quel est le degré de fluidité de ces structures, et quels sont les mécanismes les plus efficaces pour en faire le suivi? Un projet expérimental de portée modeste réalisé conjointement par le Canada et le Royaume-Uni en 1999, sous les auspices de la Table ronde sur les bases de sondage des entreprises, a mis en lumière d'importantes asymétries à cet égard entre les opinions des organismes de statistique concernés et les multinationales. De telles asymétries peuvent causer des lacunes ou des dédoublements et ainsi avoir des effets sur la couverture des multinationales par les BSN.
- **Les unités statistiques et leurs liens avec les pratiques de tenue de livres des multinationales :** quelles sont les entités significatives pour les multinationales sur le plan comptable? Quelle est la meilleure source pour obtenir des données comptables exactes sur ces entités? Est-il question d'un établissement national ou du siège social d'une entreprise internationale? Comment est-ce que les multinationales définissent, mesurent et imputent les bénéfices (par gamme de produit, entité géographique ou entité organisationnelle)? Comment fixent-elles et comptabilisent-elles les prix de transfert de biens et de services ou la création et le partage des actifs que constituent les connaissances? Quelle est l'incidence de ces pratiques sur la capacité des BSN de définir des unités statistiques et de mesurer la valeur ajoutée qui est associée aux différentes composantes d'une multinationale?

- **Plan comptable** : est-ce que la collectivité de la statistique peut définir un « plan comptable » commun, c'est-à-dire des comptes financiers structurés de manière à rendre possible l'établissement de liens entre les pratiques de tenue de comptes des multinationales – et, peut-être, des entreprises en général – et les concepts sous-jacents au Système de comptabilité nationale (SCN)? Est-ce que ce plan comptable pourrait être utilisé conjointement avec le nouveau langage XBRL (*eXtensible Business Reporting Language*), qui est en passe de devenir rapidement une norme en matière d'information financière et d'information sur les entreprises, de manière à en arriver à un cadre d'établissement de statistiques qui soit compatible avec les pratiques des entreprises, les logiciels de comptabilité commerciale et les concepts du SCN? (Pour plus de détails sur le plan comptable et le langage XBRL, se reporter à l'appendice 1.)
- **Classifications** : de quelle manière est-ce que les multinationales définissent leurs activités et leur production, et comment en font-elles le suivi? Est-ce que ces définitions concordent avec les cadres utilisés par les statisticiens? Nous ne voulons pas dire que les initiatives de révision et d'harmonisation des normes et définitions qui sont en cours devraient être orientées en fonction des pratiques des multinationales. Par contre, il est important de tenir compte de ces dernières, étant donné l'importance de la mondialisation et le rôle central joué par les multinationales à cet égard. Le projet pourrait être utile relativement à plusieurs initiatives en cours.

Les pays parties à l'ALÉNA (États-Unis, Mexique et Canada) et Eurostat (qui représente les pays de la CEE) mènent un exercice de convergence de leurs classifications respectives des activités économiques, soit le SCIAN (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord) et la NACE (Nomenclature des activités économiques de la Communauté Européenne). Cet exercice sera fort utile aux fins de la prochaine révision de la Classification internationale type, par industrie (CITI), des Nations Unies. Il importe de déterminer si les mesures envisagées sont adéquates par rapport aux multinationales.

Des efforts similaires sont déployés en ce qui touche la classification des produits. Les pays parties à l'ALÉNA élaborent un Système de classification des produits de l'Amérique du Nord (SPAN) axé sur la demande, l'accent étant mis au départ sur les produits de service. Cette initiative est menée en conjonction avec l'élaboration de la Classification centrale des produits, des Nations Unies. L'harmonisation avec le Système de classification élargie des services de la balance des paiements (*Extended Balance of Payments Services*, ou EBOPS) du FMI est aussi un point à envisager. Le but visé serait d'obtenir une comparabilité accrue, sinon une harmonisation intégrale, des statistiques sur la production nationale et le commerce international de services – dans de nombreuses économies, le secteur des services est celui qui connaît la croissance la plus rapide. Les multinationales jouent un rôle de premier plan dans la production et le commerce de services et, dans le contexte de l'évolution des systèmes de classification des services, ces entreprises sont l'un des aspects importants dont il faut tenir compte.

Le projet des multinationales pourrait servir de banc d'essai pour ces initiatives. Cette solution pourrait s'avérer plus utile que celle consistant à s'en remettre uniquement au

processus de consultation habituel. Ces consultations ne permettent pas toujours de situer les questions et les enjeux dans leur contexte, et il peut alors s'avérer plus ardu de saisir pleinement les conséquences pratiques des mesures envisagées.

VII. VÉRIFIER LES FAITS ET GÉRER LES ATTENTES

35. Le projet que nous proposons est ambitieux, et sa portée pourrait facilement prendre une ampleur qui le rendrait irréaliste ou impossible à gérer. Il sera important de se concentrer sur la mise à l'essai du concept (y compris les mécanismes connexes) selon lequel une multinationale traiterait dans une démarche intégrée avec un certain nombre, et plus tard peut-être un grand nombre, de BSN, par l'entremise d'un coordonnateur du BSN du pays de résidence de la multinationale⁷. L'objectif sera au départ d'obtenir des renseignements empiriques pour étayer les initiatives de normalisation et pour optimiser les méthodes de collecte de données à l'échelon national⁸. La portée du projet doit aussi être fonction des ressources restreintes que les BSN participants pourront y consacrer. Si la réalisation du projet devient une tâche prioritaire d'un groupe de ville existant, cela devrait contribuer à en limiter le coût.

36. La première chose à faire sera de préparer des arguments puissants pour convaincre les multinationales qu'il est tout à leur avantage de participer au projet. Il faut insister auprès d'elles sur le fait que, à mesure que la mondialisation progresse, la disponibilité de données statistiques pertinentes, crédibles et de haute qualité à l'échelon national et international dépend de plus en plus de la capacité des BSN de mesurer adéquatement les activités économiques des multinationales. Des données de meilleure qualité et plus cohérentes ajouteront à la pertinence des travaux des décideurs politiques nationaux et internationaux et pourront aussi conduire à la prise de décisions législatives et réglementaires plus éclairées, qui rendront possible en retour un fonctionnement plus efficace des marchés. En outre, les attentes accrues des marchés financiers en ce qui touche la transparence de l'information communiquée sur les pratiques de régie interne pourraient inciter les multinationales à participer à un projet expérimental ayant pour but d'améliorer l'information agrégée offerte au public, c'est-à-dire l'information dont elles-mêmes peuvent se servir pour analyser les marchés et comparer ainsi qu'étalonner leurs résultats.

37. L'OCDE a déjà publié des lignes directrices à l'intention des multinationales; on y formule des principes et normes d'application volontaire qui correspondent à des pratiques commerciales responsables, en conformité avec les lois applicables. Selon l'une de ces lignes directrices, les multinationales devraient s'assurer que des renseignements pertinents et d'actualité soient communiqués périodiquement (entre autres aux BSN) à propos de leurs activités, de leur organisation, de leur situation financière et de leurs résultats.

⁷ Cette approche ne sera peut-être pas adéquate dans le cas des sièges sociaux extraterritoriaux (offshore), qui constituent un problème croissant pour les statisticiens officiels. Dans de telles circonstances, il pourrait être utile de recourir à une variante de l'approche proposée ici. Par exemple, on pourrait nommer un « coordonnateur » faisant partie du BSN d'un pays où la multinationale mène beaucoup d'activités.

⁸ Un objectif subséquent pourrait être d'utiliser cette approche intégrée pour obtenir des renseignements de haut niveau portant sur l'ensemble des multinationales, ou encore de mener des enquêtes harmonisées sur les activités commerciales des sociétés étrangères affiliées.

38. Aux termes de ces lignes directrices, ces renseignements devraient porter sur l'ensemble de l'entreprise et, s'il y a lieu, sur les secteurs d'activité ou les régions géographiques. Les politiques d'une entreprise en matière de communication d'information devraient être définies en fonction de la nature de l'entreprise, de sa taille et de l'endroit où elle mène ses activités, en tenant compte comme il se doit des coûts connexes, de la confidentialité de l'information commerciale et d'autres aspects rattachés à la compétitivité. Ces lignes directrices seront un apport important au projet.

39. Du point de vue des multinationales, le projet peut se traduire par des exigences de communication de données correspondant davantage à leur organisation et à leurs systèmes d'information, ce qui leur facilitera la tâche de répondre aux enquêtes, que ce soit au niveau du siège social ou des sociétés affiliées. Si les multinationales considèrent qu'un tel résultat peut réellement être atteint, elles seront peut-être disposées à participer au projet tout en continuant de répondre aux enquêtes habituelles.

40. En revanche, en ce qui concerne les efforts visant à mieux étudier des aspects comme les prix de transfert et les stratégies d'optimisation fiscale, il faut faire preuve de réalisme au vu de la concurrence féroce que se livrent les pays pour attirer les investissements ainsi que de la volonté des multinationales de garder confidentiel le détail de leurs stratégies. Le fait qu'il s'agisse ici d'un projet expérimental contribuera à franchir les premiers obstacles. Toutefois, l'importance accordée à la confidentialité de l'information sera certes un facteur.

41. De toute manière, le projet et ses objectifs devront faire l'objet de rajustements au fil du temps.

VIII. PLAN D'ACTION PROPOSÉ

42. Nous recommandons le calendrier suivant pour le lancement du projet des multinationales.

43. **Dans l'immédiat** : une entente de principe est conclue lors de la conférence de juin sur les objectifs généraux du projet et la méthode utilisée. On détermine les participants possibles et les autres intervenants clés. Enfin, la Conférence nomme les membres du comité directeur.

44. **De juin à septembre 2003** : le comité directeur peaufine le mandat et les objectifs, y compris les orientations prioritaires du projet et des points de repère en vue de décider d'aller de l'avant ou non. Le mandat est présenté à la Table ronde lors de sa réunion suivante (du 26 au 31 octobre 2003). L'auteur a fait inscrire un point à l'ordre du jour (provisoire) de la réunion de la Table ronde.

45. **De novembre 2003 à avril 2004** : chaque bureau de statistique national participant nomme un coordonnateur. On désigne des multinationales qui souhaitent participer au projet. Des participants (sous-groupe des membres de la Table ronde) installent le module de collecte électronique de données dans les multinationales et les BSN et en font l'essai en prévision du projet. Ils conçoivent un questionnaire et un plan de travail détaillé pour la première itération.

46. **Mai 2004** : le comité directeur examine le plan de travail détaillé aux fins de présentation officielle et de discussion lors de la réunion de juin 2004 de la Conférence des statisticiens

européens.

IX. CONCLUSION

47. Les activités des multinationales débordent les frontières géopolitiques. Il arrivera souvent que ces entreprises accordent une importance fort réduite, sinon nulle, à ces frontières lorsqu'elles définissent leurs activités et leurs pratiques de tenue de comptes. Il leur est de ce fait difficile de satisfaire d'une manière cohérente aux exigences de communication de renseignements, probablement disparates entre elles, des bureaux de statistique nationaux dans chacun des pays où ils mènent des activités.

48. Le projet des multinationales vise à trouver une réponse à la question suivante : si l'on tient pour acquis qu'il n'est pas projeté pour le moment de mettre en place un organisme de statistique mondial, serait-il possible d'aborder la question de la collecte de données auprès des multinationales selon une perspective différente? Une démarche coordonnée de la part des organismes de statistique en coopération avec les multinationales, sans oublier la participation d'organismes internationaux, pourrait être une solution permettant d'avoir une meilleure vue d'ensemble des multinationales. Le concept vaut la peine d'être mis à l'essai.

APPENDICE I : PLANS COMPTABLES NORMALISÉS, XBRL ET LIENS ENTRE CES DEUX ÉLÉMENTS

Plans comptables normalisés

Un plan comptable est un système de classification de l'information financière. Les plans comptables peuvent être élaborés par des entreprises ou des branches d'activité à des fins internes. Ils peuvent aussi avoir une utilisation d'ordre plus général, notamment pour permettre de se conformer aux exigences normalisées des organismes de réglementation, des investisseurs, des intermédiaires financiers, des administrations fiscales et des bureaux de statistique en matière de rapports. Un plan comptable normalisé est un système de classification de l'information financière conçu en vue d'une utilisation générale.

Statistique Canada a élaboré un plan comptable normalisé, qui sert à la collecte et à la diffusion de données sur la situation financière et les résultats. La classification repose sur des méthodes comptables communes et reconnues au Canada. Elle porte sur six éléments de base : les actifs, les passifs, les capitaux propres, les produits, les charges et les gains et pertes. Chacun de ces éléments fait l'objet de subdivisions hiérarchiques plus détaillées. Les niveaux plus agrégés forment la norme de Statistique Canada; cette norme s'applique obligatoirement pour la diffusion de données financières sur les entreprises par Statistique Canada. Les niveaux détaillés correspondent à une norme recommandée, dont l'application représente une pratique exemplaire en matière de diffusion de données financières. La classification englobe les entreprises commerciales et industrielles, les intermédiaires financiers ainsi que le secteur des assurances.

L'adoption d'un plan comptable normalisé par Statistique Canada est relié à deux objectifs fondamentaux. Le premier est de diffuser des données cohérentes; autrement dit, les différents ensembles de données diffusés par Statistique Canada devraient être produits de façon uniforme pour pouvoir faire de concert l'objet d'analyses significatives. La cohérence est l'un des éléments du cadre d'assurance de la qualité de Statistique Canada. Le second objectif est de fournir un cadre explicite pouvant servir à la mise en correspondance des données administratives (fiscales) et rendant possible par le fait même une utilisation accrue des données provenant de sources administratives. Une utilisation accrue des données administratives, en parallèle avec une réduction du recours aux questionnaires d'enquête, est un aspect important des mesures prises par Statistique Canada pour réduire le fardeau des répondants ainsi que le coût de collecte des données statistiques.

Langage XBRL

Le langage XBRL – pour *eXtensible Business Reporting Language* – devient rapidement une norme en matière de rapports financiers et d'information relative aux entreprises

Le XBRL repose sur XML (*eXtensible Mark-Up Language*); on peut en fait le décrire comme un langage XML pour l'information sur les entreprises. Le langage XML a été créé par le World Wide Web Consortium à titre de norme publique gratuite pour les échanges de renseignements. Le

langage XBRL doit également servir de norme publique gratuite. Le terme « eXtensible » signifie que ces langages peuvent être élargis de façon à inclure les modifications apportées par les utilisateurs.

Un comité directeur international (le « XBRL International Steering Committee » ou ISC) supervise l'élaboration du XBRL. Ce comité, nommé pour gérer le XBRL Consortium à l'échelle internationale, compte parmi ses membres des représentants d'organismes de réglementation (dont la FDIC et la Réserve fédérale américaine), de vendeurs de logiciels (entre autres Microsoft et Fujitsu), d'institutions de services financiers (dont la Deutsche Bank), de grandes firmes comptables (PWC, KPMG, etc.) et d'administrations publiques membres (dont le Canada, les États-Unis et l'Australie).

Les documents en format XBRL comportent des « étiquettes », qui sont caractéristiques des langages de balisage. Les étiquettes en question consistent en chevrons doubles avant et après des points de données et fournissent des renseignements sur ces points de données. Des étiquettes sont utilisées dans certains langages pour fournir des instructions relatives aux formats d'impression. En XBRL, les étiquettes contiennent des métadonnées décrivant le sens et le contexte des données étiquetées. Par exemple, on précisera au moyen d'une étiquette que la valeur de certaines données est rattachée à une catégorie d'actifs donnée; que ces données sont définies d'une façon particulière; qu'elles comprennent un certain nombre de catégories plus détaillées, et qu'elles font elles-mêmes partie d'agrégats beaucoup plus généraux. Les données étiquetées peuvent être lues facilement par des ordinateurs ou, avec plus de difficulté, par des humains.

Les résultats en format XBRL peuvent être produits par différents moyens, entre autres des logiciels de comptabilité commerciale et des outils XBRL en vente dans le commerce. Les principaux fabricants de logiciels commencent à offrir de tels produits sur le marché.

Étant donné les pressions de plus en plus fortes exercées en faveur de rapports transparents et de données cohérentes et faciles à obtenir, le XBRL suscite un grand intérêt.

Le XBRL est en voie d'atteindre la masse critique qui lui permettra de devenir une norme viable et d'application générale. Les spécifications de codage ont été examinées soigneusement et améliorées par les vendeurs de logiciels d'après les fonctionnalités requises par les utilisateurs finals. De plus, les systèmes de classification financière détaillée qui sont requis à l'appui du XBRL sont en cours d'examen final. Les classifications utilisées sont le fruit de travaux intensifs menés par des spécialistes de la comptabilité ou de la classification en général.

De quelle manière les plans comptables normalisés s'imbriquent-ils avec le XBRL?

Un système de classification financière constitue un facteur nécessaire du XBRL. La classification fournit la structure requise pour définir le sens de points de données, décrire ces points de données et établir des liens avec d'autres points de données, au même niveau d'agrégation ou à des niveaux différents. La classification, lorsqu'elle est conforme au XBRL, est appelée taxonomie. Chaque taxonomie comporte des noms, des définitions et des précisions concernant les calculs pour chaque catégorie faisant partie de la classification.

À différentes étapes de leur élaboration, les classifications financières ont été mises dans un format compatible avec le XBRL. Au départ, l'élaboration d'une taxonomie exigeait une importante somme de travail. Cette tâche est maintenant effectuée de plus en plus à l'aide de logiciels spécialisés, qui sont maintenant plus faciles à obtenir de sources commerciales.

Au Canada, les PCGR (principes comptables généralement reconnus, sur lesquels est fondé le plan comptable de Statistique Canada) sont également en cours d'élaboration sous forme de taxonomie XBRL des PCGR en vigueur au Canada. La classification englobe les entreprises commerciales et industrielles. Elle prend comme point de départ la taxonomie des PCGR des États-Unis, en cours d'élaboration par des spécialistes américains. Les travaux ont commencé en vue d'intégrer les classifications du Canada et des États-Unis en un cadre nord-américain d'information financière (North American Financial Reporting, ou NAFR). On peut s'attendre en bout de ligne à ce que la classification financière soit définie selon la même échelle, nord-américaine ou plus large encore, que les classifications des branches d'activité et des produits. Entre-temps, la taxonomie des PCGR du Canada, une fois prête, sera harmonisée avec le plan comptable de Statistique Canada.

On s'attend à ce que différentes taxonomies XBRL, y compris celles du plan comptable de Statistique Canada et du cadre nord-américain d'information financière, soient mises à la disposition de tous sur l'Internet. Ces taxonomies seront aussi offertes à titre de formats optionnels dans les logiciels comptables.

Du point de vue des entreprises individuelles, pour que l'information puisse être communiquée conformément aux plans comptables normalisés, il faudra que les comptes soient eux aussi conformes à ces plans comptables, ou qu'ils soient mis en correspondance avec les normes en question. Cette dernière option sera sans doute celle qui sera retenue le plus souvent. La mise en correspondance n'a à être effectuée qu'une seule fois. Des outils spécialisés seront offerts sous peu dans le commerce pour faciliter cette tâche.

BIBLIOGRAPHIE

Baldwin, John and Hanel, Petr, *Multinationals and the Canadian Innovation Process*. (June 2000) Analytical Studies Branch Research Paper Series No. 151, Ottawa, Statistics Canada.

Becker, Ralf, *The 2007 Revision of ISIC and CPC A draft Concepts Paper*. (2002) Meeting of the Technical Subgroup of the Expert Group on International Economic and Social Classifications New York, October 7-11, 2002, United Nations, Statistics Division.

Carson, Carol, *The Coordinated Portfolio Investment Survey – A Model to Follow?* (2003) Paper for the CES Plenary Session, June 10 – 12, 2003, Geneva, International Monetary Fund.

Depoutot, Raoul, *“The analysis of firm’ profitability: why statisticians have to tackle globalisation issues.”* (2003) Paper for the CES Plenary Session, June 10 – 12, 2003, Geneva, INSEE.

Guillén, Professor Mauro F. *Curriculum and notes for a Doctoral Seminar: “International Management: Multinationals & Development”*. (Spring 2001) Department of Management, The

Wharton School, University of Pennsylvania.

Kleinert, Jörn, *The Role of Multinational Enterprises in Globalization: Empirical Overview* Kiel Working Papers 1069 (August 2001). The Kiel Institute of World Economics, Kiel.

Klodt, Henning and Kleinhert, Jörn, *The Role of Multinational Enterprises in Globalization*. (2003), Outline of a two year research project supported by the Fritz Thyssen Foundation. The Kiel Institute of World Economics, Kiel.

Lynch, Robin and Clayton, Tony, *Globalisation – New Needs for Statistical Measurement*. (2003) Paper for the CES Plenary Session, June 10 – 12, 2003, Geneva, Office for National Statistics, London.

The OECD Guidelines for Multinational Enterprises (2000) www.oecd.org Accessed April 24, 2003